



# Comité ministériel – spécial PPCR Malaise chez les signataires ?

Un comité ministériel quasiment exclusivement dédié à la mise en œuvre de « l'accord » PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations) s'est tenu à Bercy le 3 avril.



## La concertation sociale ?

Pour mémoire et en guise de préambule, rappelons qu'il s'agit d'un **pseudo accord**, car ce dernier est **minoritaire** (refus de signer par CGT, FO et SOLIDAIRES) et a en fait été imposé par Matignon sous M. Valls. Une forme d'article 49-3 social en quelque sorte ...

Et une certaine habitude du passage en force, qui montre bien que la concertation sociale, c'est comme le monstre du Loch Ness dans les contrées écossaises : on en parle beaucoup, mais personne ne l'a jamais vu !



## Une générosité très singulière

Rappelons aussi que, pour nous, PPCR, c'est avant tout un **allongement généralisé des carrières**, une forme de recul pour beaucoup quel que soit la catégorie et le grade.

Ainsi que l'apparition de quelques bizarreries de parcours du style *des agents qui se retrouvent quasiment au même niveau alors qu'il y a des années d'écart de service, entre eux...*

Mais surtout, pour en revenir aux grands principes, il faut rappeler que PPCR est avant tout une forme de « cache-sexe » des années de gel des traitements dans la Fonction Publique et que l'affaire ne trompe pas grand monde...

En clair, on nous a enlevé le pain de la bouche, mais le boulanger a été sympa : il a gratté **quelques miettes** pour nous les distribuer de façon **(plus ou moins) équitable** ...

**D'où le vote négatif** émis pour ces textes pour ce qui nous concerne, tant pour le fond que pour la méthode.



## Nos propositions...

Mais, comme nous ne sommes pas si obtus qu'on veut bien le faire croire, la Fédération SOLIDAIRES FINANCES a proposé quelques amendements sur les carrières visant à rectifier quelques incohérences.

Il s'agissait notamment :

- de la durée de l'obligation de servir (en matière de grille, on a aligné les inspecteurs des Douanes sur les IRA en début de carrière, alors que ceux-ci ont une obligation de 5 ans contre 8 chez nous),
- du fait que les inspecteurs-stagiaires nouvelle mouture démarrent avec un indice inférieur aux B et aux C (demande de suppression de ce grade d'inspecteur stagiaire),
- avec un brin de provocation certes, du rattrapage des lésés de B en A, une injustice flagrante toujours pas réparée 10 ans après (!), malgré l'engagement du ministère de veiller à des mesures de gestion pour corriger cela.



## Les réponses de Bercy

En mettant à part le dernier point, Bercy a **réfuté** les autres, car « *ils n'avaient pas pour feuille de route de faire bouger leurs lignes* ». Voilà qui montre bien toute la profondeur du dialogue social...

En prenant de la hauteur, on voit également que le chef d'orchestre n'était pas dans la salle hier. C'est vraiment **le Ministère de la Fonction Publique et la DGAFP (dont la chaise était vide) qui ont pris la main et qui déterminent le tempo**. Les ministères, y compris le « puissant » Bercy, ne sont là que pour la mise en musique, par l'élaboration des textes d'application. C'est aussi un signe de cette nouvelle Fonction Publique dans laquelle **la notion de corps tend à s'estomper**.

## **Pour conclure...**

Au passage et sans vouloir distribuer les bons ou mauvais points (quoique ...), nous sommes aussi **perplexes devant l'attitude des autres fédérations**.

En effet, à part F0 (qui avait un amendement... sur les DSD !), **personne n'a émis de contre-proposition**. L'argument consiste à dire que nous ne leur avons pas communiqué nos amendements au préalable... Certes, mais cela laisse aussi un **sentiment de non préparation**.

Par ailleurs, si on ne peut débattre de rien (ce qui est un peu le vœu secret de l'administration...), on se demande à quoi peut bien servir une instance aussi solennelle et illustre que le CTM. Certes, SOLIDAIRES FINANCES a des responsabilités en tant que première fédération, mais cela n'empêche pas les autres d'assumer les leurs. Il est même **presque amusant de constater que c'est un « contestataire » de PPCR qui mène le bal**, alors que les fédérations signataires demeurent très en retrait.

À croire que, quoiqu'on en dise, **ce fameux PPCR laisse un malaise, y compris chez ceux qui l'ont validé**. À méditer.

Paris, le 4 avril 2017